

# GAZETTE DES CAMPAGNES

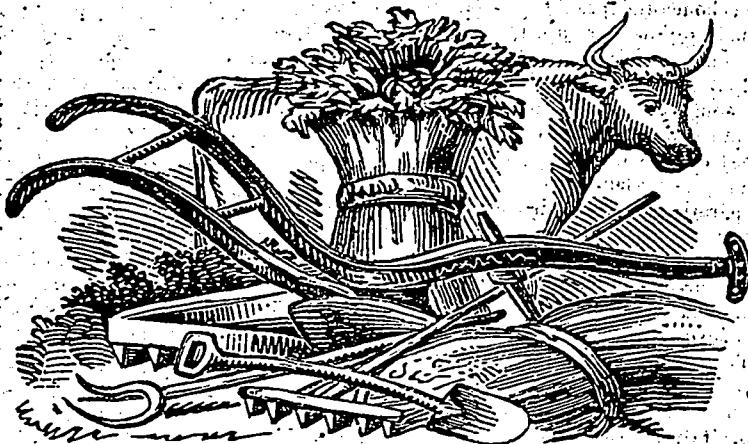
Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jeudis

Editeur-Propriétaire  
**FIRMIN H. PROULX**

A qui toutes lettres concernant l'administration de la *Gazette* et les demandes pour abonnement devront être adressées *franco*.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné *par écrit* à ce Bureau un mois d'avance. Les arriérés devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la *Gazette*.



Rédaction

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées

**FIRMIN H. PROULX**

ANNONCES :

1ère insertion, 10 cts. la ligne ; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre *Gazette* agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

## SOMMAIRE :

*Causerie agricole* : Culture du tabac en Virginie et dans le Maryland (*Suite*).—Propriétés et usage du tabac.

*Revue de la Semaine* : Allocution de Pie IX aux pèlerins de Montpeller.—Le Pape dit qu'il prie pour la France et annonce des catastrophes.—La lutte qui se prépare va être terrible, mais les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre l'Eglise.—Louis Veuillot développe cette vérité de foi catholique.—Témoignage de respect et d'affection à Mgr. Taché.—Voyage en Europe de Lord et de Lady Dufferin.—Le lieutenant-gouverneur d'Ontario est mort.—L'Hon. E. Blake prépare un nouveau programme politique.—Circulaire de M. Chs. F. Roy aux électeurs du comté de Kamouraska.

*Sujets divers* : La propreté est le point essentiel d'une bonne laiterie.—De la basse-cour.—Maladies des jeunes veaux.—Choix des veaux à élever.—Essai des facultés germinatives des semences.—Huilage des graines pour semences.—Direction générale des opérations agricoles.

*Petite chronique* : Formes-modèles des écoles d'agriculture de la Province.—La *Gazette des Familles*.—Le commerce des Boissons aux Etats-Unis.

*Recettes* : Maux de tête.—Procédé pour faire cailler le lait à la minute.

## CAUSERIE AGRICOLE

### CULTURE DU TABAC EN VIRGINIE ET DANS LE MARYLAND.

Les cases ou séchoirs destinés aux plantes de tabac sont toujours à portée des plantations, et d'une grandeur proportionnée à leur étendue. On les bâtit avec de bons piliers de bois fichés en terre, et traversés par des poutres et poutrelles pour soutenir le corps du bâtiment. Cette carcasse faite, on la garnit de planches, en les posant l'une sur l'autre comme on borde un navire, sans cependant qu'elles soient bien jointes ; elles ne sont attachées que par des chevilles de bois. La couverture est aussi en planches ; qu'on attache l'une sur l'autre sur des chevrons ; de manière que la pluie ne puisse entrer dans la case, et cependant on laisse une ouverture entre le toit et le corps du bâtiment pour donner

passage à l'air ; on ne fait point de fenêtres à cette case ; elle est suffisamment éclairée par le jour qui entre par les portes et par l'ouverture dont on vient de parler.

Le sol ordinaire de ces séchoirs est la terre même ; mais, comme on n'y pose les tabacs, et que dans des temps humides la fraîcheur du sol peut les humecter et les corrompre, il est plus prudent de faire des planchers, que l'on forme avec des poutrelles et des planches chevillées par-dessus. La hauteur du corps du bâtiment est communément de 15 à 16 pieds, et celle du toit jusqu'au faite, de 10 à 12 pieds. On peut en faire de plus élevés.

Et dedans du bâtiment, on place de travers de petits chevrons qui ont chacun 2 pouces et demi en carré ; le premier rang est posé à un pied et demi ou 2 pieds au-dessous du faite, le deuxième rang à 4 pieds et demi au-dessous, le troisième de même, etc., jusqu'à la hauteur de l'homme ; les chevrons sont rangés à 5 pieds de distance l'un de l'autre, ils servent à poser les gaulottes auxquelles on prend les plantes de tabac.

Après leur entier dessèchement, les plantes sont retirées des hangars par un temps humide ; car si on les déplaçait dans un temps sec, elles tomberaient en poussière. On les étend sur des claies en monceaux, on les couvre et on les laisse suer une semaine ou deux, selon leur qualité et selon la saison ; on a soin de les visiter souvent pour examiner le degré de leur chaleur, et pour ouvrir et retourner les monceaux, afin d'empêcher qu'aucune partie ne s'échauffe trop, car cette fermentation pourrait aller jusqu'à l'inflammation ; et d'ailleurs une trop forte effervescence détruirait la qualité du suc et des sels, et ferait pourrir le tabac. C'est la partie la plus difficile de sa préparation ; elle n'admet point de règle générale, et dépend uniquement de l'expérience et de l'habitude. Un nègre exercé à cette manipulation, en poussant sa main dans un monceau de tabac, distinguera le degré convenable de chaleur cent fois mieux que ne le ferait un physicien avec son thermomètre.

Révd Mr F Bourgeault  
Poinfo-Chine